

**CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE****PROCES-VERBAL****De la séance ordinaire du****29e séance**

de la législature

2011 - 2016

**Mardi 8 septembre 2015**

En la Salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

---

Présidence	:	<b>Mme Claudia PERRIN</b> , Présidente
Sont présents	:	36 Conseillères et Conseillers sur 54
Excusé(e)s	:	Mmes DONNET Laurence MORIER Ornella STAUB Catherine
	:	MM. CHAPUIS Jean-Yves HORNUNG Pierre-Olivier JUNOD Michel LÄDERMANN Roger MORIER François MOTTET Bernard NOËL Philippe PISANI Henri PISANI Lionel QUIBLIER Frédéric ROTA Daniel SKORY Fabio
Absent(e)s non excusé(e)s :	Mme	PINGOUD Astrid
	MM.	DUBACH Marc FERAZZA Pier-Antonio
Huissier	:	M. CORNU Jean-Marie
Procès-verbal	:	Mme CARNEVALE Eliane, secrétaire

---

Cette 5<sup>e</sup> séance de l'année est ouverte à 20 h. par **Mme la Présidente Claudia PERRIN** qui salue l'assemblée, M. le Syndic et MM. les Municipaux Denis FAVRE et Daniel CROT. Mme la Municipale Christine CANU est excusée. M. le Municipal Luigi MANCINI, retenu à l'extérieur, arrive quelques minutes plus tard. Les salutations vont aussi au fidèle public, à M. Jean-Marie CORNU, huissier du Conseil et M. Ducret, représentant de la presse.

Puis, c'est au tour de MM. Daniel LEUBA, membre de la direction des TL, responsable de l'Unité du LEB, et Loukas ANDRIOTIS, géographe-urbaniste FSU au SDNL, d'être accueillis et d'ores et déjà remerciés pour les présentations prévues respectivement aux points 6 et 7 de l'ordre du jour ci-après.

A ce propos, Mme la Présidente communique que ces exposés, ainsi que les questions qui en découleront ne seront pas portés au PV s'agissant d'informations. Néanmoins, les PowerPoint y seront annexés.

L'assemblée a été convoquée dans les délais par lettre datée du 21 août 2015.

## 1. Appel

Il est effectué par **Mme Eliane CARNEVALE**, secrétaire. 36 conseillères et conseillers sur 54 sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

## 2. Ordre du jour

Objet de la convocation du 21 août 2015, il n'appelle ni remarque, ni modification. Il est considéré comme adopté.

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2015
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Présentation par M. Daniel Leuba, responsable de l'Unité LEB membre de la Direction des TL, sur le thème : « Le développement du LEB en véritable RER »
7. Présentation par M. Loukas Andriotis, géographe – urbaniste FSU au SDNL, sur le thème « Accueil et formation (0-16) à Romanel-sur-Lausanne »
8. Motions, interpellations, postulats
9. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal
10. Propositions individuelles et divers

## 3. Procès-verbal de la séance du 7 mai 2015

Envoyé à chaque conseillère et conseiller, sa lecture n'est pas demandée.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** demande la rédaction suivante de son intervention en page 421, 2<sup>e</sup> paragraphe :

« ...Il aimerait bien que notre Commission d'urbanisme se penche un peu là-dessus parce que cela fait longtemps que l'on y prête attention par rapport aux voies de communication. En effet, il a souvent été évoqué qu'il faudrait que cette route permette aux habitants du Taulard (Commune de Lausanne) de passer par là plutôt que via notre village. De plus, aux Esserpys et au chemin du Taulard, là aussi ça roule vite et il y a aussi beaucoup d'enfants dans ces quartiers. ... »

**VOTE** : le procès-verbal est adopté tel que modifié à une large majorité avec remerciements à son auteur.

## 4. Communications du Bureau (en annexe)

**Mme la Présidente Claudia PERRIN** en donne lecture.

## 5. Communications de la Municipalité (en annexe)

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** en donne lecture.

### 6. Présentation par **M. Daniel Leuba, responsable de l'Unité LEB membre de la Direction des TL, sur le thème : « Le développement du LEB en véritable RER »**

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** présente brièvement notre premier orateur et le remercie d'ores et déjà d'avoir accepté l'invitation à venir parler du LEB, sujet très souvent abordé par les membres du Conseil. Il lui cède la parole pour sa présentation dont vous trouvez le PowerPoint annexé à ce procès-verbal.

Après une rapide évocation de l'accident LEB-bus TL dont tout le monde parle depuis vendredi dernier, c'est un exposé très complet accompagné par des projections qu'il nous est donné de suivre. S'y ajoutent de nombreuses questions auxquelles **M. Daniel Leuba** répond à entière satisfaction.

A l'issue de ce point, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** adresse, au nom du Conseil communal, ses vifs remerciements à notre premier invité dont les propos ont fortement intéressé l'assemblée. **M. Leuba** prend congé non sans avoir précisé qu'il est volontiers à la disposition de notre Conseil pour toute information ou explication que nous pourrions désirer à l'avenir.

### 7. Présentation par **M. Loukas Andriotis, géographe – urbaniste FSU au SDNL, sur le thème « Accueil et formation (0-16) à Romanel-sur-Lausanne »**

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** annonce que la Municipalité a désiré, pour cette séance de reprise après les vacances d'été et dédiée à l'information, entretenir les membres du Conseil sur l'accueil et la formation des enfants de 0 à 16 ans. Il présente donc notre invité, **M. Loukas Andriotis**, actuellement adjoint de **M. Jacques Baudet**, chef de projet du SDNL qui prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> décembre prochain et dont il reprendra le poste dès cette date.

**M. Andriotis** annonce que son exposé sera présenté en tandem avec **M. le Municipal Daniel CROT** avec qui il collabore depuis plusieurs années sur cette réflexion concernant les équipements scolaires, pré et parascolaires. Suit alors une très intéressante présentation agrémentée également de projections, dont le PowerPoint est joint à ce procès-verbal.

A la fin de l'exposé la parole est donnée à l'assemblée pour des questions auxquelles les deux interlocuteurs répondent de manière détaillée.

Puis, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** les remercie de leurs très intéressants propos et prend congé de **M. Andriotis**. Le point suivant de l'ordre du jour est annoncé. Il est 22.30 h.

## 8. Motions, interpellations, postulats

Rien à signaler.

## 9. Informations des commissions permanentes au Conseil communal

Au nom de la Commission d'urbanisme, son président, **M. le Conseiller Lothar HELM** annonce que, comme déjà évoqué dans les communications du bureau, une séance d'information a eu lieu mardi dernier à Romanel au sujet du parking que désire construire la Ville de Lausanne vers la nouvelle sortie d'autoroute dont la planification finale est proche. Comme l'a aussi relaté **M. le Syndic**, la DMEX (Décharge pour matériaux d'excavation) a aussi commencé sur ce même site nommé Pré Humbert ou le Solitaire selon la Commune qui s'en occupe, chacun n'ayant pas la même dénomination de l'endroit !

Ce qui a été présenté lors de cette séance a été élaboré par deux collaborateurs de la Ville de Lausanne, propriétaire du terrain, qui ont expliqué les différentes démarches, par exemple comment on va faire pour la mobilité douce, l'aménagement, etc. C'était vraiment une première information car il y a encore bien des éléments à clarifier. Le parking sera sous la piste d'atterrissage de la Blécherette, c'est-à-dire que les avions se poseront directement sur cette zone, ce qui implique certaines restrictions, entre autres on ne peut pas faire n'importe quelle hauteur et d'autres contraintes. Il y aura une prochaine information d'ici la fin de l'année pour donner davantage de détails.

## 10. Propositions individuelles et divers

**M. le Municipal Luigi MANCINI** informe sur le chantier du Temple qui est bien maîtrisé par les mandataires en dépit de quelques squelettes qui ont été découverts sur le site. Ceux-ci datant d'après 1895, il n'est pas nécessaire de stopper les travaux.

Par contre, il doit malheureusement annoncer une mauvaise nouvelle. En effet, une réunion a eu lieu avec le SIPaL (Service Immeubles, Patrimoine et Logistique), section des Monuments historiques, qui a informé qu'il n'est pas possible d'installer le 4<sup>e</sup> cadran sur le clocher, côté Villageoise. Les motifs suivants sont énoncés : « Nous nous sommes rendus sur place vers le clocher. Nous avons une ventilation naturelle qui va être créée par rapport au toit et il est impossible, techniquement, d'installer ce 4<sup>e</sup> cadran car nous devons complètement modifier le toit, ainsi que le clocher, et ce sera refusé par les Monuments historiques ».

En conséquence de ce qui précède, l'amendement de **M. le Conseiller Jean-Claude PISANI**, accepté lors de la séance du 7 mai 2015 (page 392 du procès-verbal) n'a plus cours.

**M. le Conseiller Pierre PACHE** observe que lors de la séance du 26 mars 2015, nous avons voté un crédit pour la construction d'un trottoir le long du chemin du Village. A l'époque, il était plutôt insatisfait de la manière dont l'objet avait été présenté car il n'y avait qu'un seul devis à disposition. Le choix de l'entreprise concernée avait été justifié sous prétexte que celle-ci avait son matériel à disposition au chemin de la Judée où elle travaillait alors. Or, aujourd'hui les travaux au chemin de la Judée Nord-Sud sont pratiquement terminés, à part le dernier revêtement du goudron qui interviendra plus tard, et les installations de l'entreprise ont disparu. On ne les trouve pas non plus dans la zone du Marais où les travaux sont aussi finis. Donc, l'argument avancé ne tient pas.

L'intervenant regrette cet écran de fumée autour de l'octroi de ce crédit qui aurait certainement pu passer avec un peu plus de précision, surtout un peu plus de devis comparatifs. C'est plutôt désagréable d'avoir l'impression d'avoir été un peu enfumé. C'est une question et une remarque en même temps.

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** répond : « Enfumé, je n'en sais rien, je n'ai pas bien compris cette allusion. L'entreprise JPF s'est engagée à faire les travaux de ce trottoir pour le prix et aux conditions qui avaient été convenus. Elle n'est pas partie très loin puisqu'elle est actuellement à la Fleur-de-Lys. Pour diverses raisons, notamment l'organisation des chantiers et certains impératifs, elle a dû tout emporter mais elle reviendra faire ce trottoir. Nous en sommes sûrs et il n'y a aucun problème. Pour un ouvrage de moins de CHF 50'000.- et des conditions qui ont été négociées, est-ce que nous aurions pu faire beaucoup plus ? On ne fait pas toujours ce que l'on veut, ni dans la vie, ni d'ailleurs à la Municipalité ! »

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** tient d'abord à remercier la Municipalité qui a annoncé dans ses communications qu'elle prendra en charge les frais d'impression des bulletins électoraux pour les prochaines élections communales. Merci également de mettre 3 cadrans et non pas un seul sur le clocher du Temple. Cela signifie que c'est quand même le Conseil et la Commune qui ont décidé combien on veut en mettre.

Il poursuit : « Quand on sort du parking de la Migros, on sait que l'on doit aller à droite tourner dans le giratoire pour venir à Romanel. Cependant, il y a des personnes qui ont dit qu'elles désiraient venir à Romanel mais ne savaient pas où passer car il y a plusieurs panneaux pour maintes directions mais aucun qui mentionne Romanel ».

Quelques personnes dans la salle prétendent que c'est indiqué, mais en fait ce n'est que dans le giratoire qu'il y a un écriteau signalant notre Commune.

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** précise : « Vous avez raison mais c'est quand même ce qu'on a voulu, c'est-à-dire que les gens de Romanel savent comment faire et que les autres doivent prendre la 448. Il faut que les usagers arrêtent, notamment les habitants de Cheseaux, de descendre le chemin du Village. C'est le but qu'on voulait atteindre, soit diminuer le trafic entre autres au chemin des Noyers et à celui de la Judée. Le "radar intelligent" posé là va du reste nous permettre d'obtenir quelques appréciations et de prendre d'éventuelles décisions. J'ai moi-même constaté que de nombreux usagers continuaient de tourner à gauche à la sortie du parking, ce qui n'est plus possible maintenant puisque de nombreux poteaux ont été plantés là afin d'interdire cette manœuvre ».

**M. le Conseiller Philippe MUGGLI** rappelle qu'au chemin de la Judée il manque toujours le passage piéton. Il est attendu avec impatience.

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** informe que la Municipalité est en discussion avec le Canton à ce sujet qui pose quelque problème et peine à être résolu.

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** demande si le stationnement est permis le long du chemin de La Judée ? Il y a toujours des véhicules qui s'y parquent alors que, à sa connaissance, il y a des panneaux d'interdiction des deux côtés de la rue.

**M. le Conseiller Daniel CROT** précise qu'il s'agit là d'une zone privée. Les panneaux ont été enlevés lors des travaux. De plus, comme il n'y a actuellement plus de candélabres, les gens en ont éventuellement profité pour mettre leurs voitures, dont 3 qui s'y trouvent en permanence. Peut-être y a-t-il eu un arrangement avec les propriétaires de ces parcelles ?

La parole n'est plus demandée. **Mme la Présidente Claudia PERRIN** désire encore remercier la Municipalité pour les travaux effectués dans la salle du Conseil, notamment en matière d'éclairage.

Elle donne rendez-vous au 8 octobre 2015 à 20.00 h. pour la prochaine séance.

Elle clôt celle de ce soir à 23 h.

Adopté en séance du

La Présidente

Claudia PERRIN

La secrétaire

Eliane CARNEVALE

## Annexe au procès-verbal de la séance du 8 septembre 2015

### Communications du Bureau du Conseil, lues par Madame la Présidente Claudia PERRIN

- Le 29 juin 2015, Mme Carnevale et moi-même avons été invitées par la Municipalité afin d'aborder différents thèmes concernant cette dernière année de législature et plus précisément le planning et les objets qui seront traités lors des séances à venir.
- Le Bureau incorpore s'est réuni le 8 juillet 2015 pour sa traditionnelle séance de passation (ou plutôt de reconduction) des pouvoirs, séance qui s'est prolongée autour d'un sympathique repas partagé dans la bonne humeur.
- A l'occasion de la Fête nationale qui a été couplée avec l'inauguration de l'Esplanade de Prazqueron, pour laquelle j'ai eu l'honneur de couper le ruban, j'ai participé avec quelques Conseillers communaux à la confection de la traditionnelle soupe aux pois, sous la houlette de M. le Municipal Luigi Mancini.

Tout aussi traditionnellement, je me suis adressée à la population par le biais d'un discours que j'ai prononcé au nom de notre Conseil communal. L'extrait du pacte de 1291 a été brillamment lu par Elisa Marti, fille de Lionel Marti, ancien Conseiller communal.

- Le 11 août dernier, j'ai rencontré notre Syndic M. Edgar Schiesser afin d'échanger sur différents points, et plus particulièrement ceux liés à l'organisation de la séance de ce soir.
- Le 24 août 2015, j'ai participé à une séance réunissant la Commission des finances et la Municipalité, sur le thème du règlement sur la taxe relative au financement de l'équipement communautaire du PPA « Le Village ».
- J'ai également assisté, le 1<sup>er</sup> septembre 2015, à une séance de présentation organisée à l'attention de la Commission d'urbanisme, concernant le projet d'aménagement du Plan de Quartier Pré Humbert sur une parcelle située sur le territoire de notre Commune, mais propriété de la Ville de Lausanne.
- Le bureau s'est réuni mercredi 2 septembre 2015 afin de préparer la séance du Conseil communal qui aura lieu le 8 octobre prochain.

A cette occasion, notre secrétaire Mme Carnevale nous a annoncé qu'elle désirait mettre un terme à son mandat pour le 30 juin 2016, qui correspond également à la fin de cette législature. Bien que nous respectons et comprenions la décision de Mme Carnevale, l'annonce de son prochain retrait nous désole et nous allons beaucoup regretter cette fidèle collaboratrice dont les précieuses qualités relationnelles et les connaissances étendues du domaine législatif ont été constamment démontrées et appréciées par tous, et plus particulièrement par les différents présidents et membres du bureau.

« Eliane, comment allons-nous faire sans toi ? Et bien il va falloir chercher une autre perle rare, et le bureau va entreprendre sans délai les démarches nécessaires afin de repourvoir le poste que tu laisseras vacant, mais en profitant bien entendu encore de ton expérience dans le cadre de cette mission! ».

- Concernant les élections fédérales du 18 octobre 2015, nous remercions les Conseillères et Conseillers qui se sont inscrits pour procéder au dépouillement. Toutefois, afin d'assurer ce travail dans les meilleures conditions, nous recherchons encore 4 personnes pour cette journée. Merci par avance de votre engagement !

Le rendez-vous est fixé à 08h00 pour l'accueil café/croissants et nous débuterons le dépouillement à 08h30. Je vous remercie de respecter cet horaire.

J'en ai terminé avec les communications du bureau.

## Annexe au procès-verbal de la séance du 8 septembre 2015

### Communications de la Municipalité, lues par M. le Syndic Edgar SCHIESSER

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers,

- Je commence en vous donnant quelques informations sur le personnel communal :
  - ✓ M. Cédric Botré, ouvrier au Service de Voirie dès le 1<sup>er</sup> février 2011, a été désigné comme Responsable des travaux de notre commune dès le 1<sup>er</sup> août 2015, en remplacement de M. Michel Barraud, actuellement en arrêt maladie de longue durée et qui sera à la retraite fin septembre prochain.
  - ✓ Pour remplacer M. Cédric Botré, la Municipalité a engagé dès le 1<sup>er</sup> septembre 2015 comme employé à la Voirie, Monsieur Adalberto Manuel Rangel Pinheiro, habitant à Morges. Il travaille depuis quelques mois déjà comme auxiliaire à la Voirie.
  - ✓ Nous vous avons déjà annoncé que Mme Sandrine Panchaud, notre apprentie à la Voirie, avait obtenu fin juin son CFC d'Agente d'exploitation. M. Cédric Botré a obtenu ce même CFC en cours d'emploi.
  - ✓ M. Damien De La Torre Gonzalez, d'Echallens, a été engagé in extremis le 24 août 2015 comme apprenti Agent d'exploitation, après un stage accompli à satisfaction.
  - ✓ Félicitations à Mme Ilona Masson, qui a obtenu avec succès le CFC d'employée de commerce, formation Elargie, après 3 ans d'apprentissage passé au sein de notre administration communale.
  - ✓ Nous avons engagé dès le 1<sup>er</sup> août 2015 Mme Charlene Sarrat, habitante de notre commune, comme nouvelle apprentie employée de commerce.
- La Municipalité a pris la décision d'appliquer un tarif de location préférentiel de 50 % par rapport au tarif « habitants » pour les conseillers communaux et municipaux, ainsi qu'aux employés communaux et aux membres du corps enseignant.

Vous trouverez sur la table ici devant les tarifs de location des différentes salles communales.

- Valorsa – Centre de tri et de conseil pour les déchets de 101 communes du Canton de Vaud, périmètre dont nous faisons partie – sera présent les 17 et 18 juin 2016, lors de la prochaine Fête du Lac à Prazqueron, dans le cadre d'une campagne cantonale, avec un stand relatif à la réflexion et la réduction des déchets lors des achats qui invitera le public à jouer sur le 5 R : Recyclez, Renoncez, Réutilisez, Réparez, Réfléchissez.
- La DMEX (Décharge pour matériaux d'excavation) du Solitaire ayant reçu toutes les autorisations pour son exploitation, les travaux, vous l'aurez peut-être remarqué, viennent de commencer par des sondages archéologiques, ensuite suivront les travaux préparatoires pour une exploitation dès la fin du mois d'octobre, avec le début du comblement au moyen de matériaux d'excavation non pollués.
- Certains d'entre vous auront aperçu le radar qualifié d'intelligent qui a déjà fonctionné tout d'abord au Chemin de l'Orio et ensuite au Chemin du Taulard. Outre le fait qu'il vous indique la vitesse à laquelle vous roulez, il permet de connaître entre autres le nombre de véhicules contrôlés, la vitesse moyenne, la vitesse maximale et le nombre de véhicules en infraction.

Après une première série de contrôles, nous ferons un premier bilan qui vous sera communiqué.

- Le succès de la Cantine ROMIDI qui fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis à midi, se confirme, avec les mardis et jeudis une participation de plus de 40 enfants. Au vu de cette augmentation des inscriptions pour l'année scolaire 2015-2016, le nombre d'encadrantes a été adapté.

- Suite à la demande de M. le Conseiller communal Jean-Claude Pisani, la Municipalité a décidé d'accepter de prendre en charge les frais d'impression des bulletins électoraux pour les prochaines élections communales. Les deux groupes constitués ont d'ores et déjà été informés. Une concertation avec les responsables des partis et groupements concernés sera organisée cet automne. Les montants nécessaires pour cette impression figureront au budget 2016.
- Vous aurez pris connaissance par un article de presse du 4 septembre, comme d'ailleurs votre Municipalité, de l'acquisition par le Canton d'un terrain de 28'000 m<sup>2</sup> pour un montant de 5,35 millions de francs (191 CHF le m<sup>2</sup>) propriété de la Commune de Lausanne, cela pour l'implantation en 2022 du Service des automobiles (SAN) au haut du Chemin de la Sauge non loin de la nouvelle Jonction autoroutière de La Blécherette.

Si nous avons eu, en août 2013 et, à notre demande insistante en juin 2015, deux contacts avec les chefs de service du SAN et du SIPAL (Service Immeubles, Patrimoine et Logistique), nous n'avons guère reçu de détails sur ce projet et sur l'avancement des tractations entre l'Etat et la Commune de Lausanne. Lors de la rencontre que nous avons eue le 18 août dernier avec Mme les Conseillères d'Etat Nuria Gorrite et Jacqueline de Quattro au sujet du financement du Chemin de la Sauge, s'il a bien été question de cette migration du SAN, il nous a été indiqué que nous serons informés de l'aboutissement des négociations.

Nous regrettons vivement que personne n'ait eu l'idée d'aviser la commune territoriale avant la presse, ce que nous avons fait savoir au Canton.

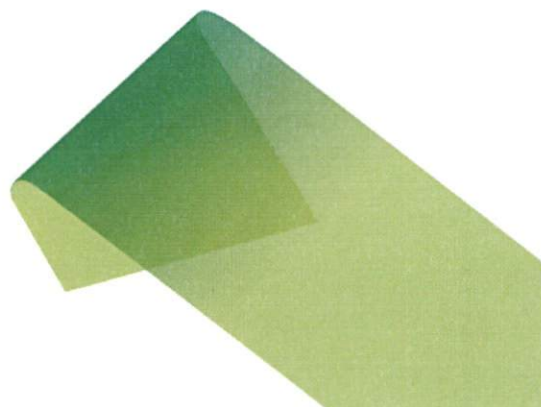
- J'en termine avec une bonne nouvelle, soit une baisse des tarifs électriques dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Par exemple, une baisse de 5,73 % pour les 1'636 abonnés du tarif Standard des ménages et petits consommateurs, avec des baisses plus ou moins semblables pour les autres tarifs. Cela a été rendu possible suite à une baisse aussi bien du coût de l'énergie que du timbre d'acheminement.

J'en ai terminé avec les communications de la Municipalité.



# DÉVELOPPEMENT DU LEB EN VÉRITABLE RER

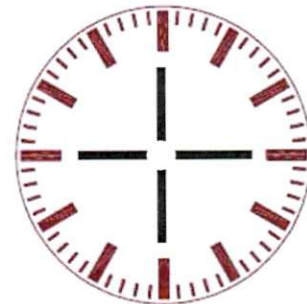
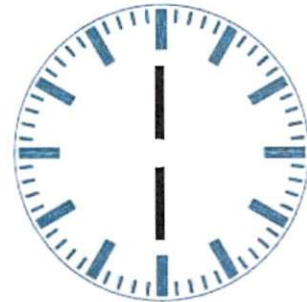
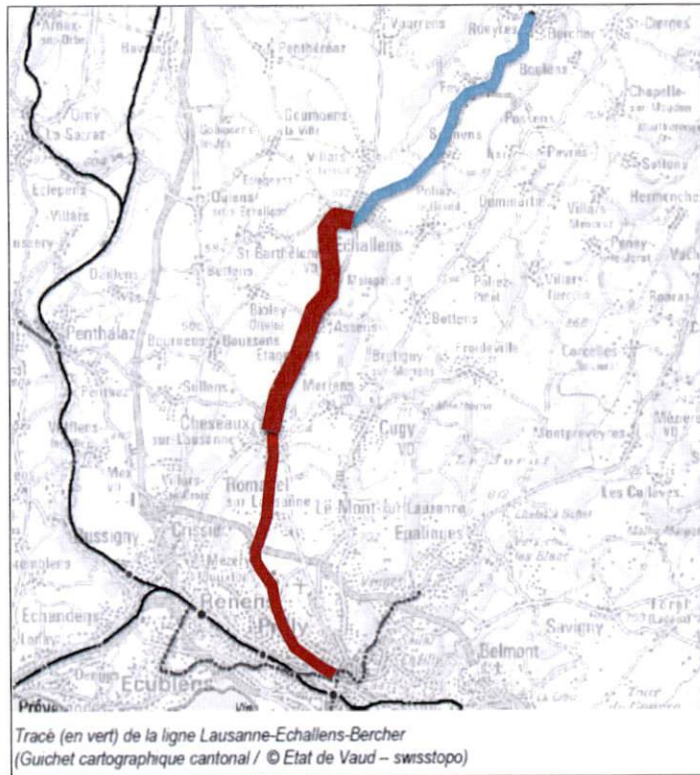
## PRÉSENTATION CONSEIL COMMUNAL ROMANEL 08.09.15



### Agenda

- Présentation personnelle
- Description de la ligne verte
- Projets
- Matériel roulant
- Modes de financement

## Cadence



## Evolution fréquentation de la ligne verte

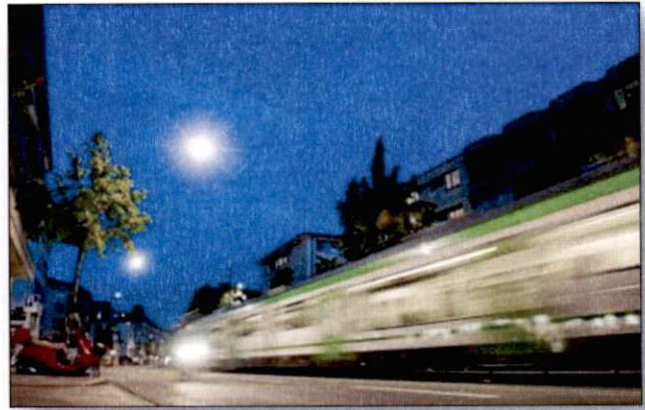
Ligne	Voy 2011	Voy 2012	Diff.
LEB	2'997'891	3'058'245	2.01%

Ligne	Voy 2012	Voy 2013	Diff.
LEB	3'058'245	3'127'615	2.27%

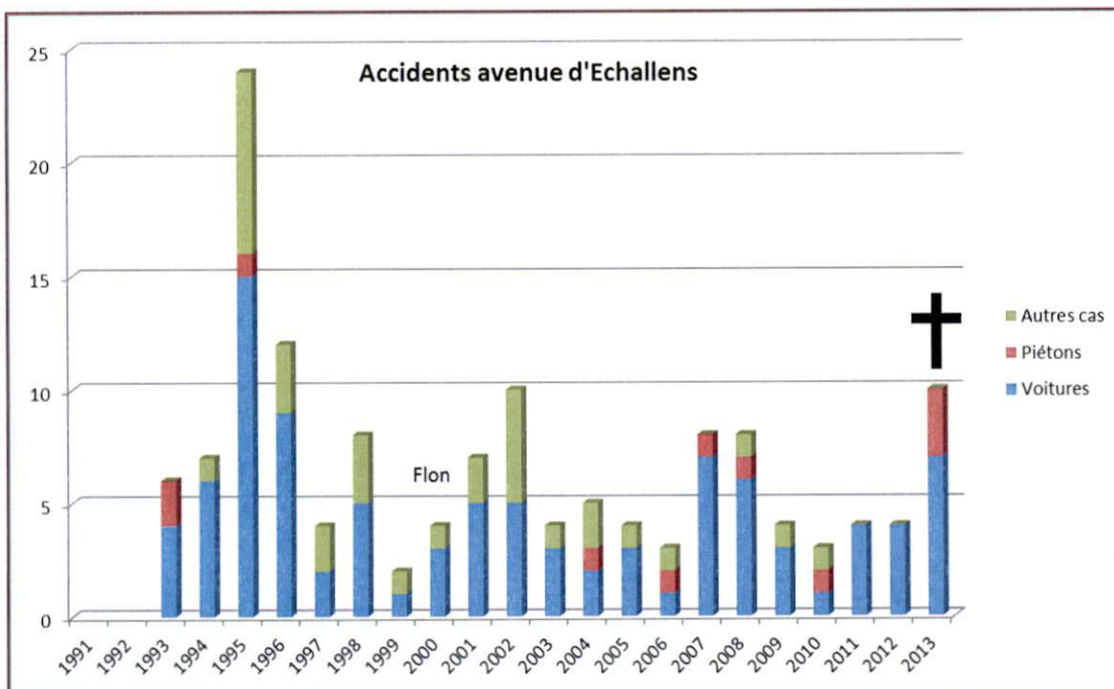
Ligne	Voy 2013	Voy 2014	Diff.
LEB	3'127'615	3'362'306	7.50%

- Sur les 7.5% d'augmentation en 2014, la fréquence à 15' représente 4.1% de l'augmentation.

## Les projets infrastructures

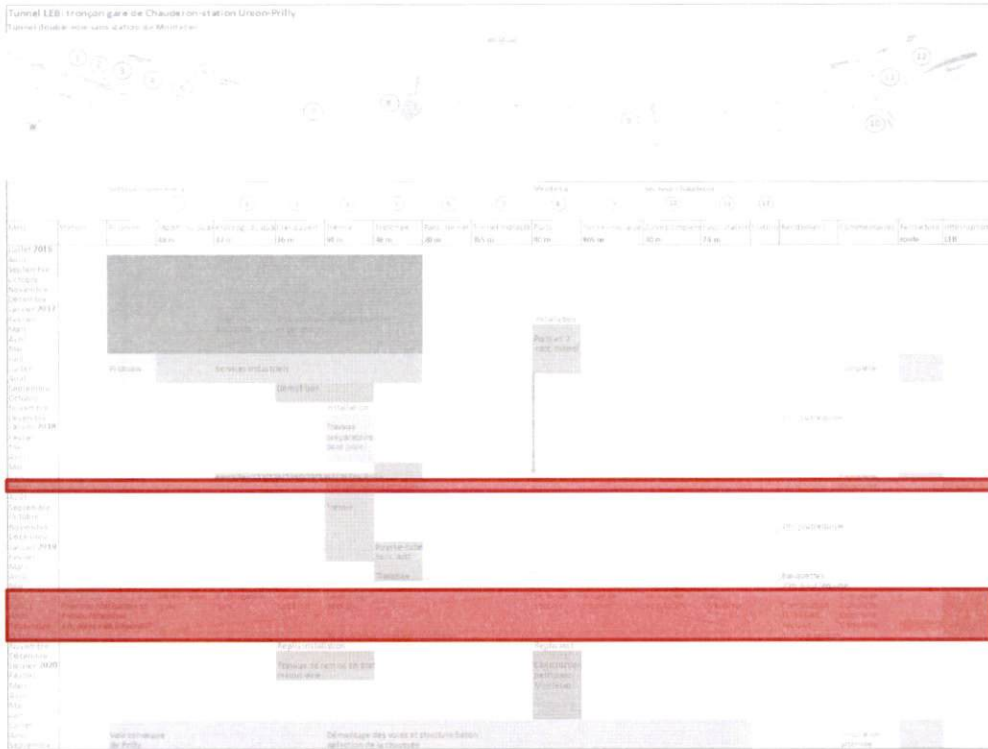


## Accidentologie sur l'Av. d'Echallens

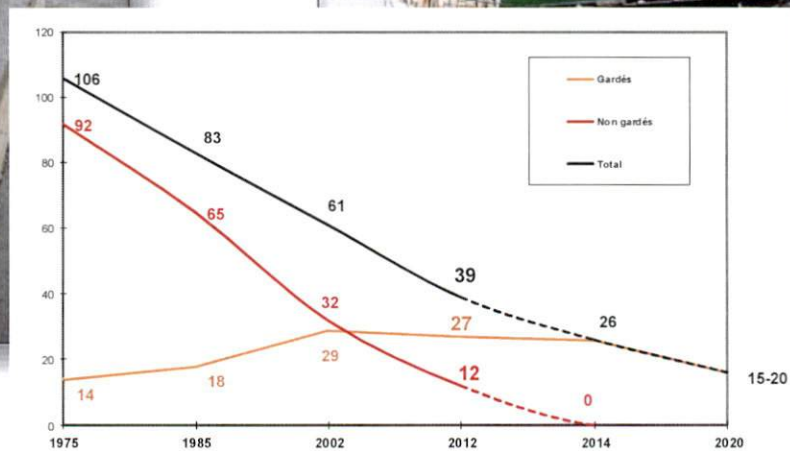
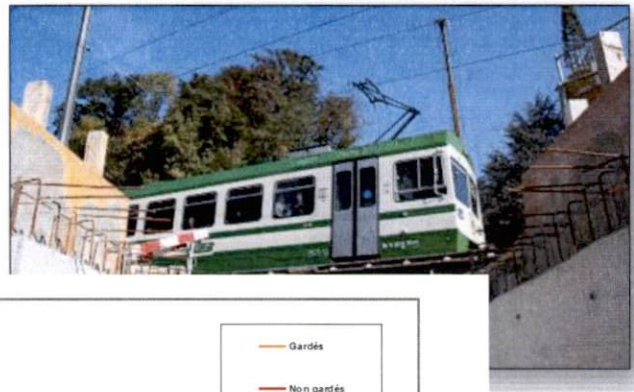
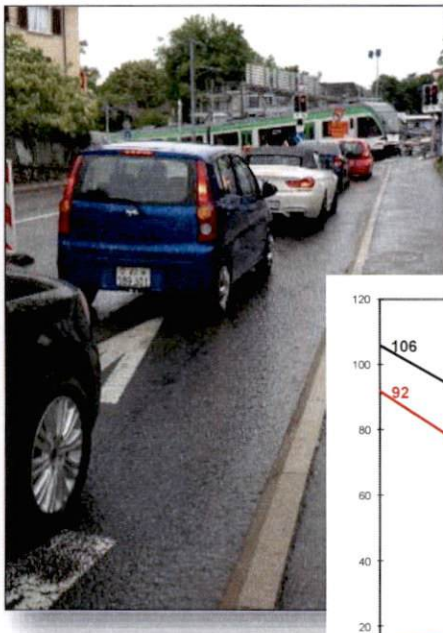




## Planning spatio temporel



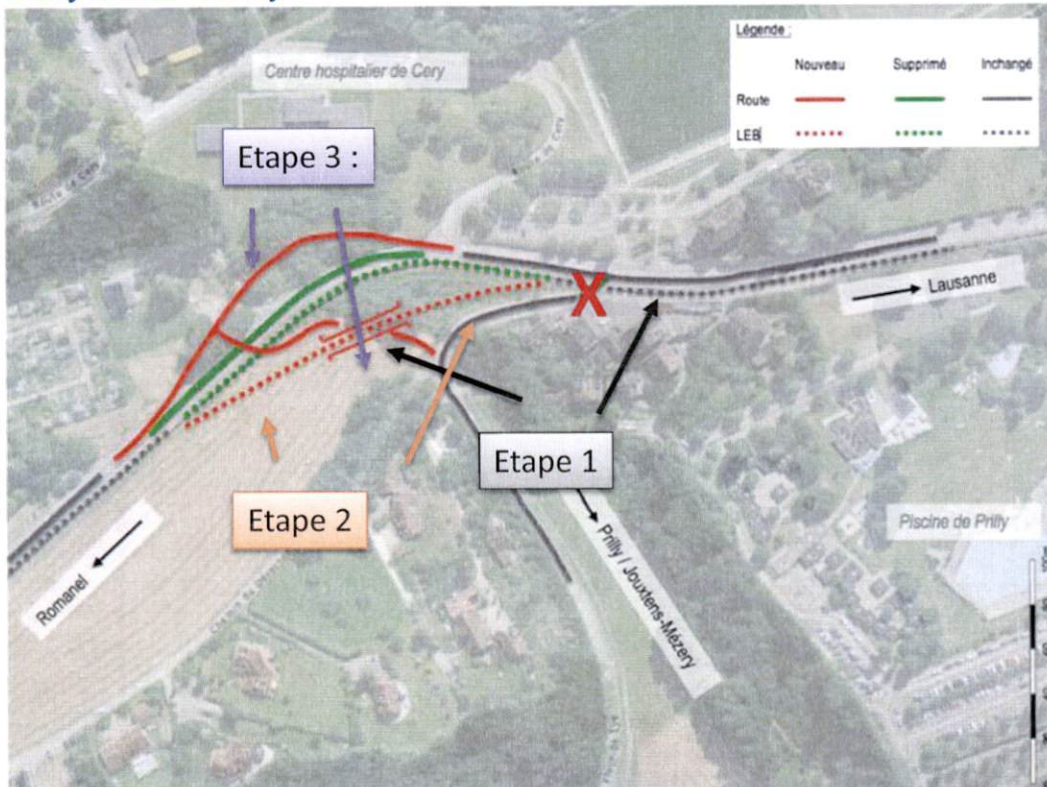
## Suppression des passages à niveau



Cery Fleur de Lys



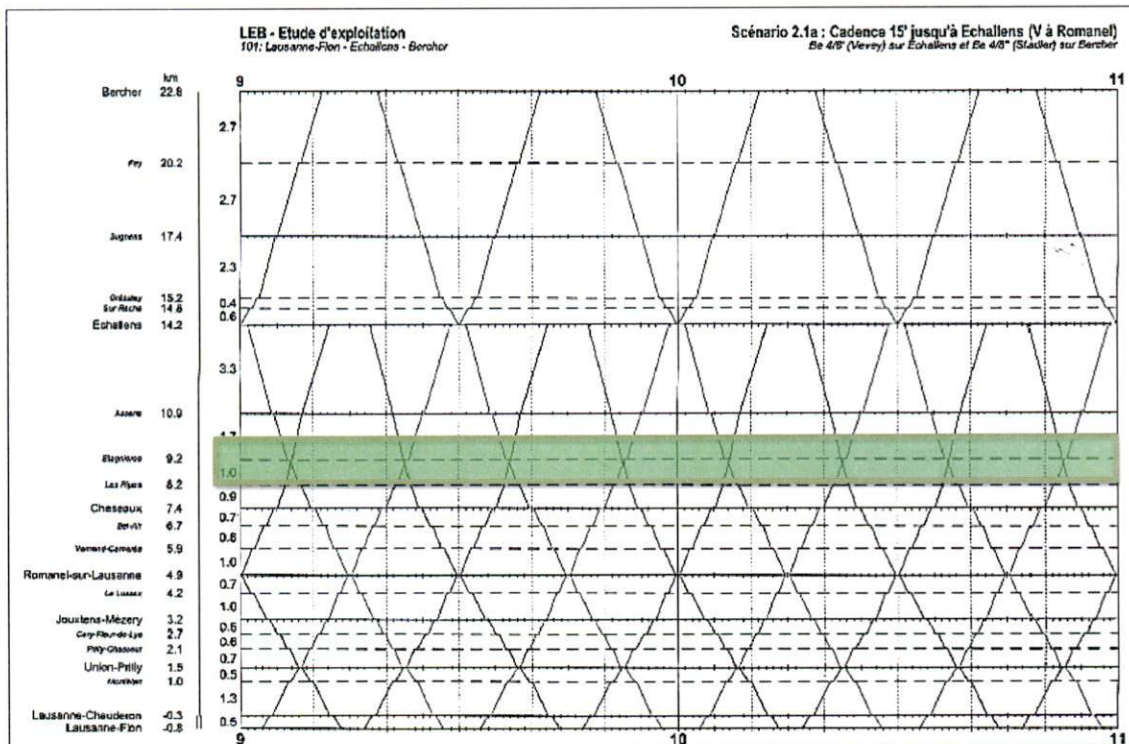
Cery Fleur de Lys



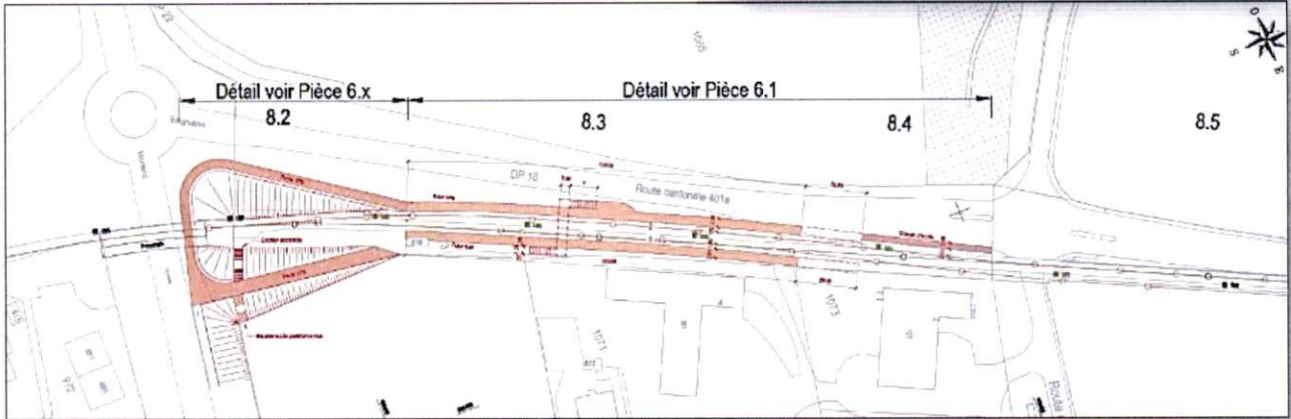
## Cery Fleur de Lys



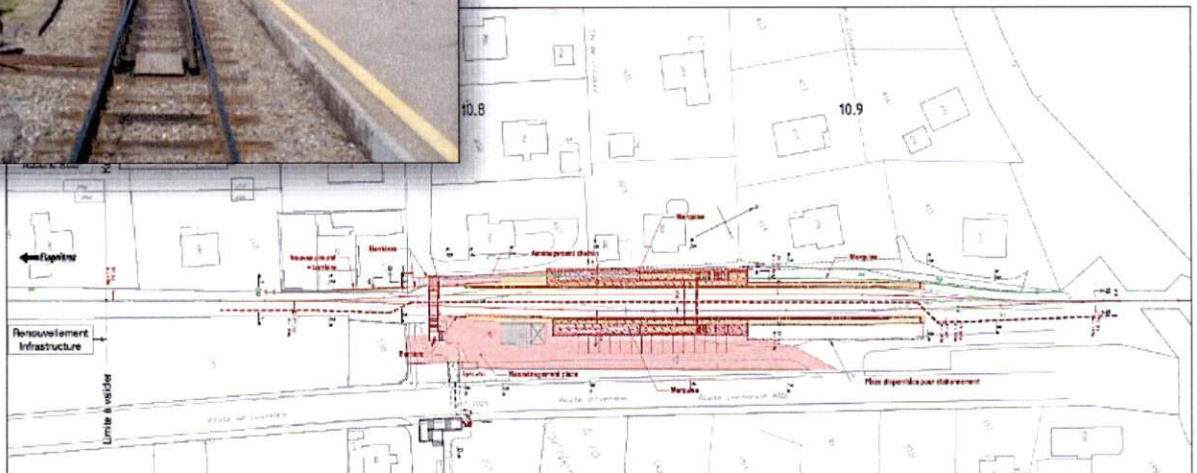
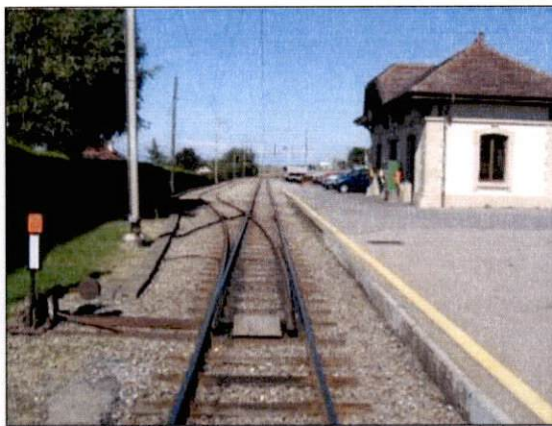
## Cadence 15' Cheseaux - Echallens



Les Ripes – Etagnières : Double voies



Gare d'Assens





## Renouvellement des installations de sécurité



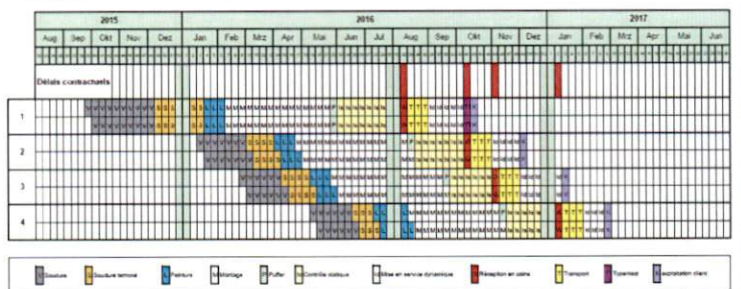
Matériel roulant



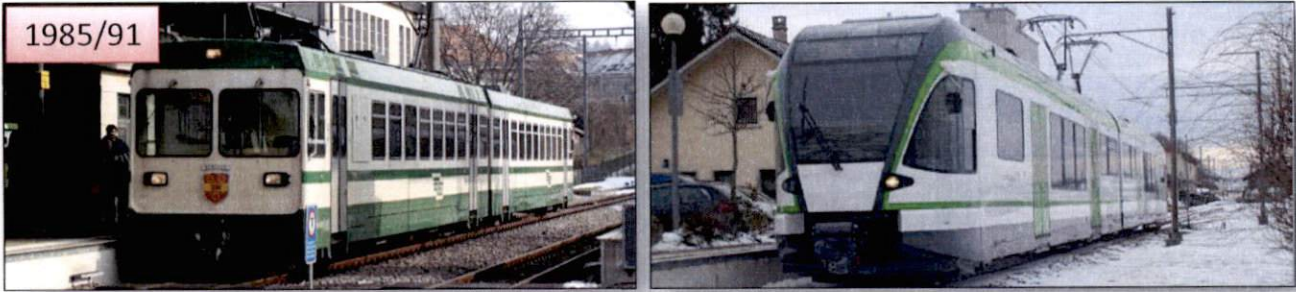
Management de la flotte 65



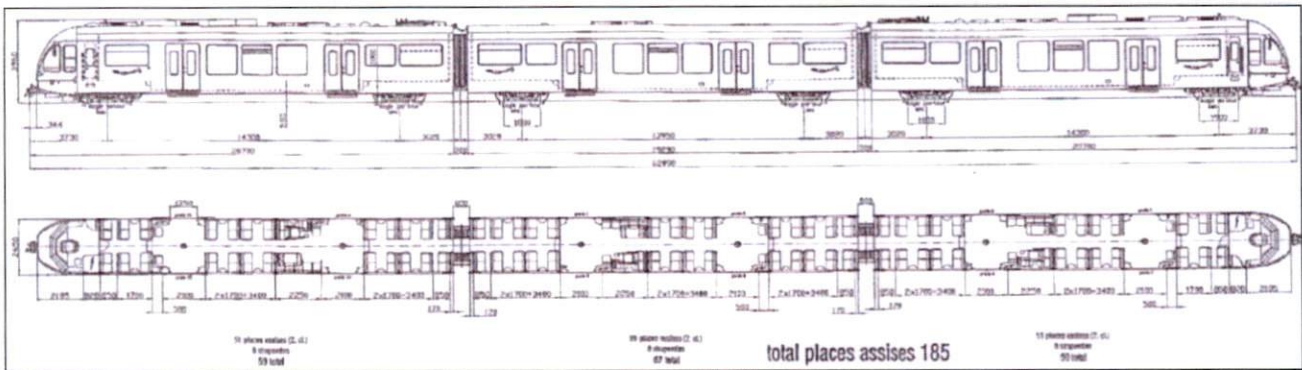
Planning LEB 4 rames doubles RBe 4/8, sur la base d'une commande en décembre 2014



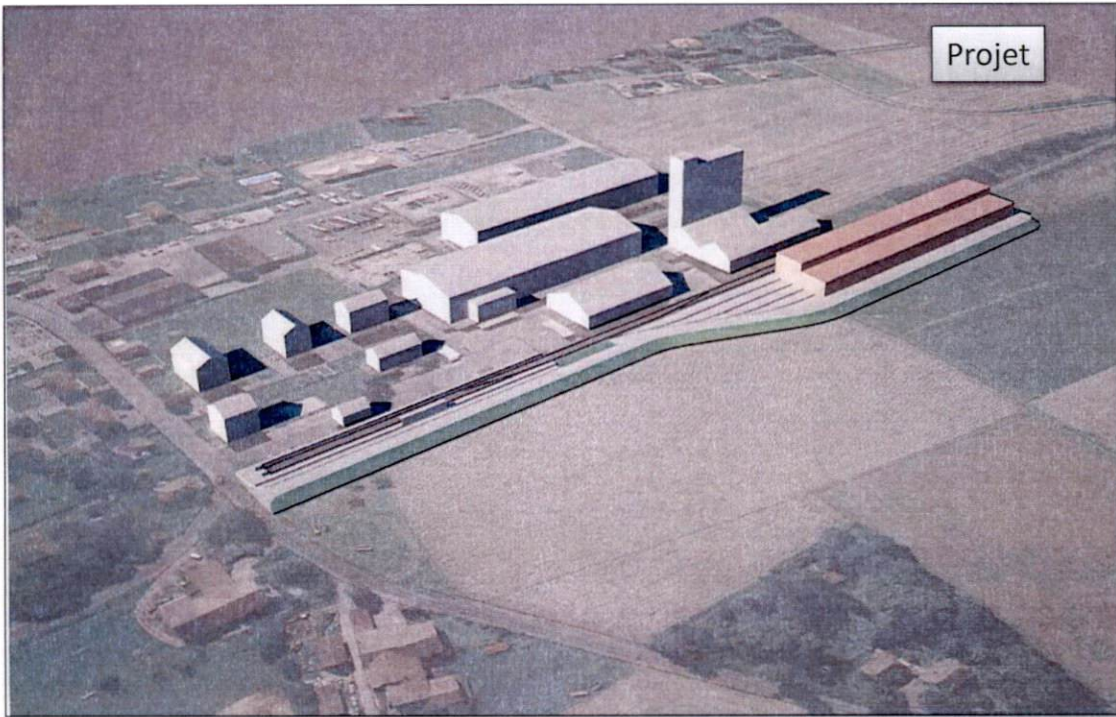
Management de la flotte 85/91



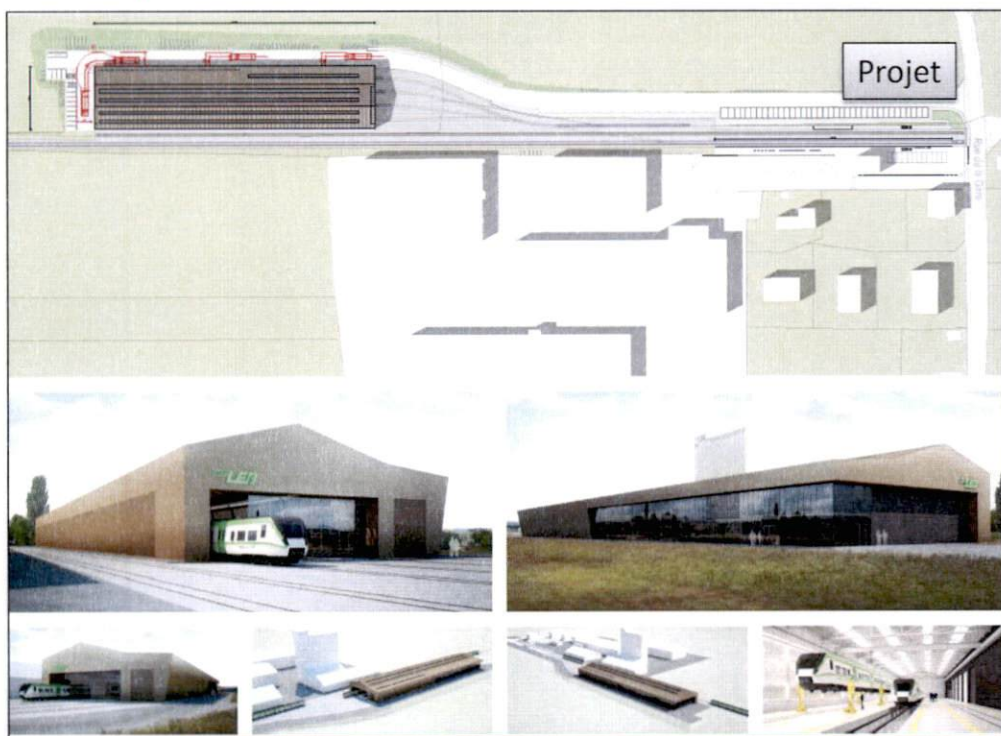
Augmentation des capacités de transports



Conséquences



Conséquences





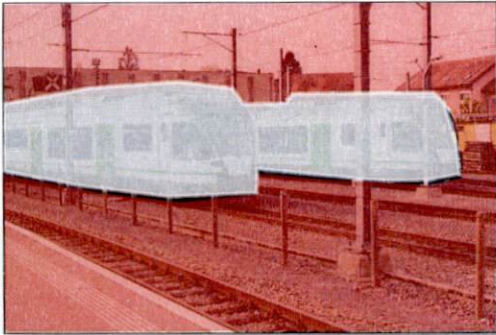
Le financement



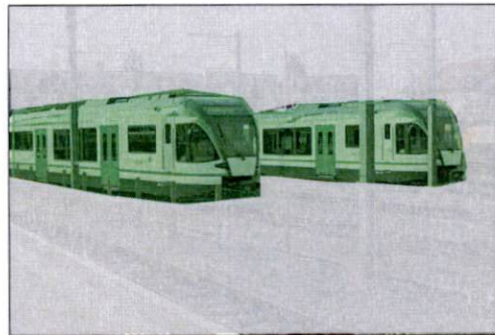
Financements distincts



## Financements distincts

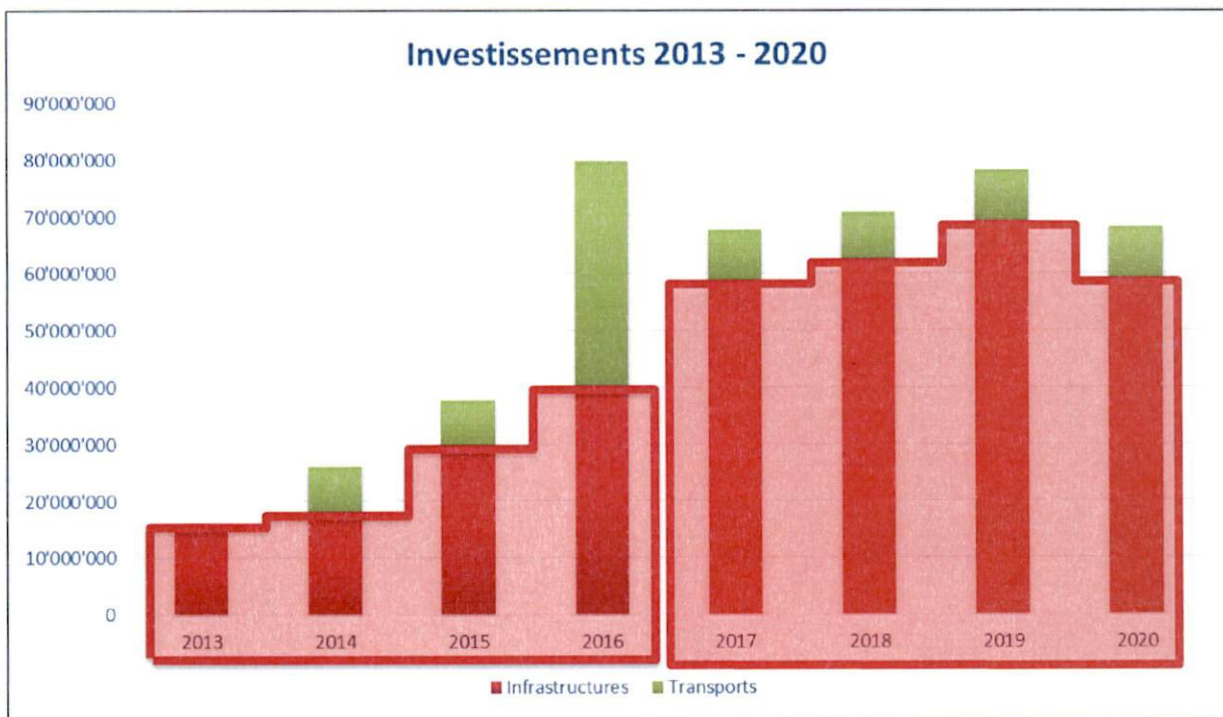


Financement fédéral - FAIF

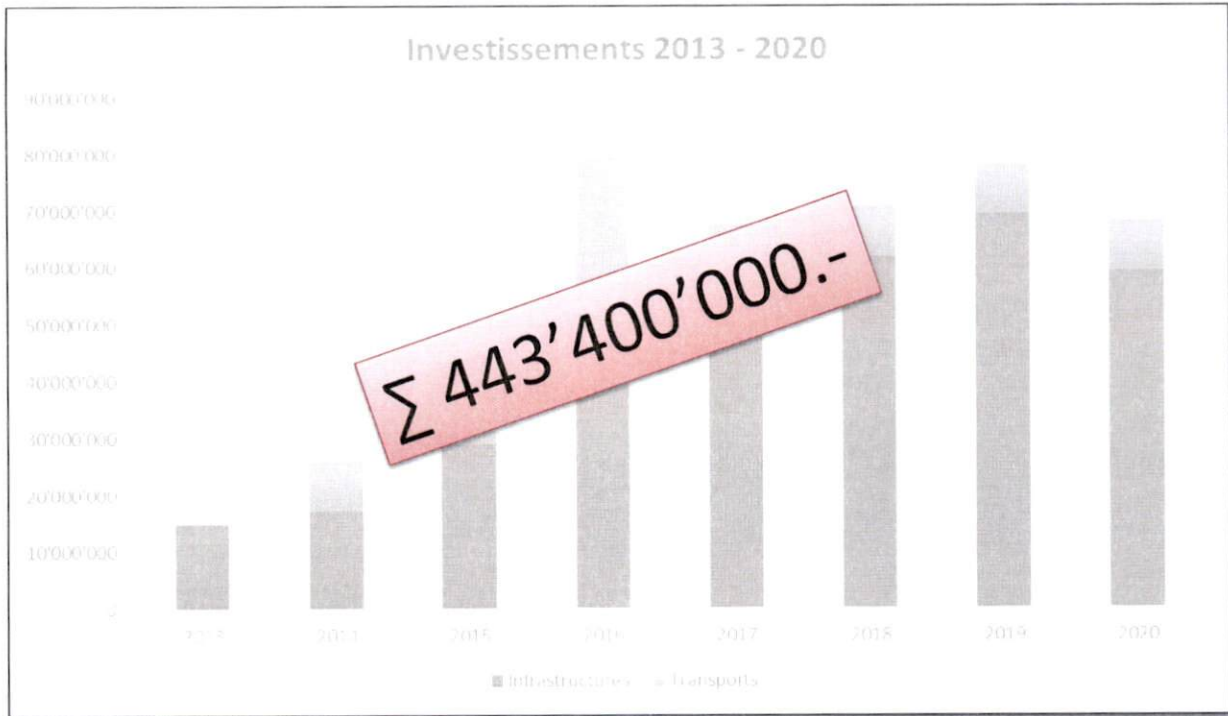


Financement prêts institutions

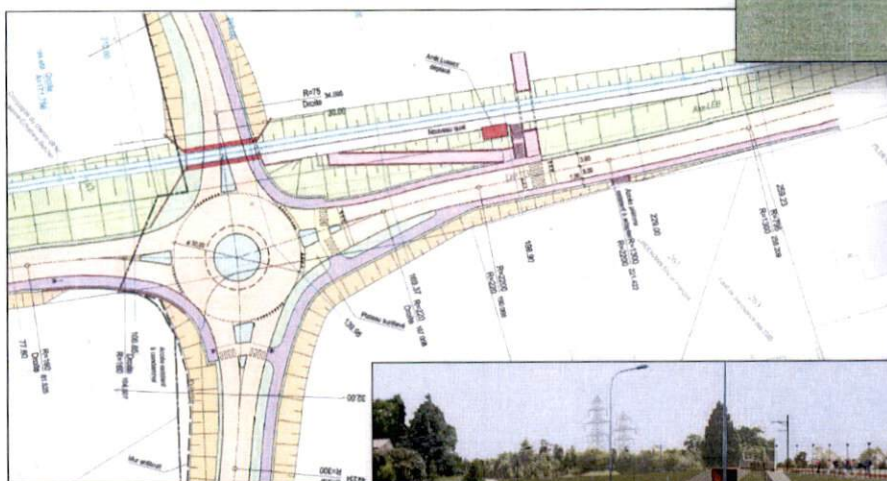
## Vue d'ensemble des futurs investissements LEB



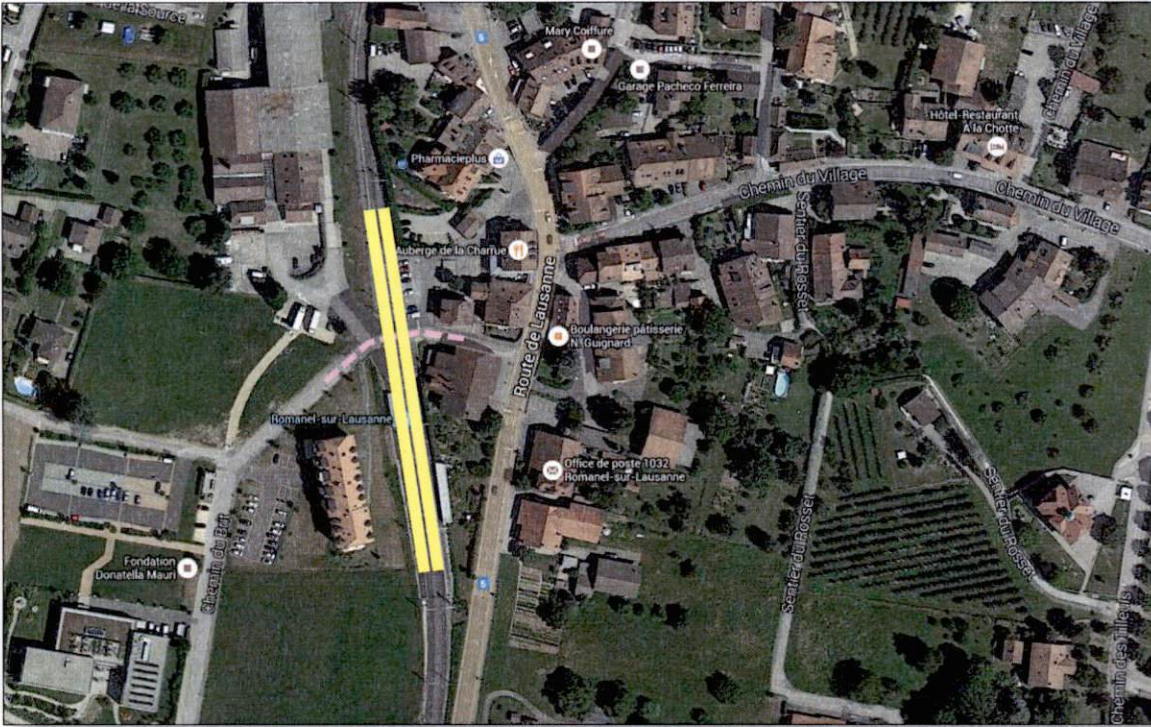
Total investissements 2013 - 2020



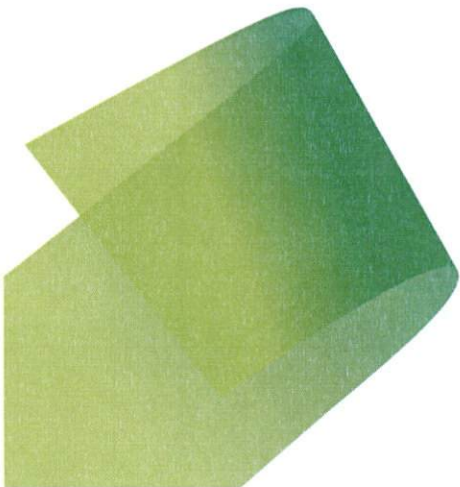
Et les projets de Romanel ?



Et les projets de Romanel ?



Merci pour votre attention et  
à nous la parole





# « Accueil et formation des enfants 0 - 16 ans à Romanel-sur-Lausanne »

Organisation préscolaire, scolaire et parascolaire



SDNL.CH  
SERVITIUM CIVICITATUM VALIS LUSARVICOS



## Plan de la présentation

1. Introduction et mise en contexte: organisation scolaire le long du LEB, état des équipements de la commune de Romanel (D. Crot, Municipal)
2. Historique des réflexions et postulats utilisés pour le traitement de la thématique «Accueil et formation» (L. Andriotis, SDNL)
3. Accueil et formation à l'échelle du «PDLi» (L. Andriotis, SDNL)
4. Proposition d'organisation à l'échelle de la commune de Romanel (L. Andriotis, SDNL)
5. Enjeux et délais pesant sur la réflexion, suite des opérations (L. Andriotis, SDNL)
6. Questions, discussion



SDNL.CH  
SERVITIUM CIVICITATUM VALIS LUSARVICOS



Rappel: organisation de la scolarité et dénominations propres à la LEO

"Ancien Système"		Années scolaires		"Système sous Harmos"		Degrés	Âges		
Degré secondaire	9 <sup>ème</sup> année	9	11	11 <sup>ème</sup> année		Degré secondaire (S)	12,5 - 16		
	8 <sup>ème</sup> année	8	10	10 <sup>ème</sup> année					
	7 <sup>ème</sup> année	7	9	9 <sup>ème</sup> année					
Degré primaire	Cycle de transition (CYN)	6	8	Deuxième cycle primaire (PII)	7 <sup>ème</sup> et 8 <sup>ème</sup> année		Degré primaire (P)	8,5 - 12,5	
		5	7		5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> année				
	Cycle primaire 2 (CYP2)	4	6	Premier cycle primaire (PI)	3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> année		Degré primaire (P)	4,5 - 8,5	
		3	5		1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année				
	Cycle primaire 1 (CYP1)	2	4						
		1	3						
Cycle initial		-1	2						
		-2	1						
Garderie							Pré-scolaire	2,5 - 4,5	
Nursery								0 - 2,5	

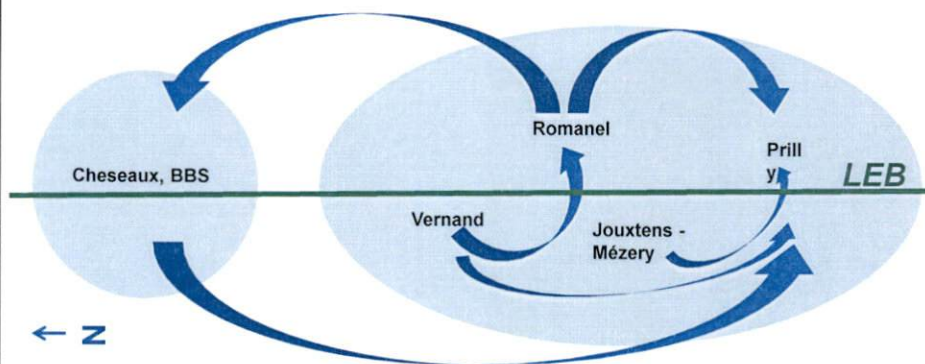


SDNL.CH  
LE DÉPARTEMENT DU NORD LAUSANNOIS



1. Introduction et mise en contexte (1)

- D'une organisation «bipolaire» (état actuel, années 7 à 11)



SDNL.CH  
LE DÉPARTEMENT DU NORD LAUSANNOIS



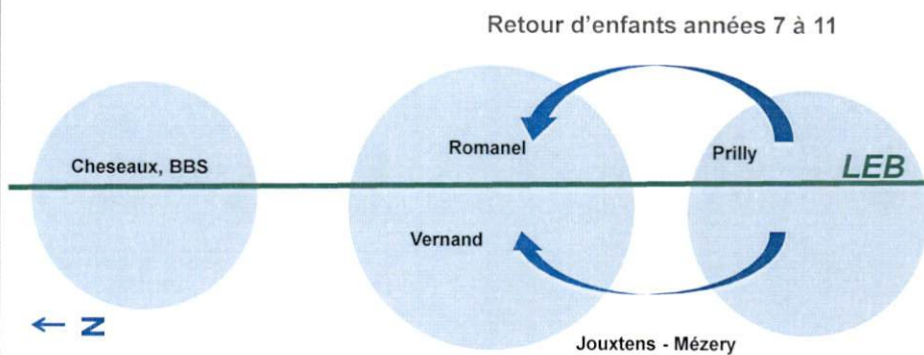
### 1. Introduction et mise en contexte (2)

- Caractéristiques de l'organisation «bipolaire» (état actuel)
  - l'ASIGOS ;
  - organisation fonctionnelle, mais génératrice d'un grand nombre de déplacements (en LEB) des «grands élèves» (années 7 à 11) ;
  - organisation remise en cause sur le plan légal (LEO) et en raison de la croissance de population régionale (notamment dans les pôles de Cheseaux et Prilly) ;
  - volonté intercommunale et régionale («PDLi») de relocaliser et réorganiser les équipements scolaires pour réduire les déplacements et **favoriser la mobilité douce**. La réorganisation prévue est aussi l'opportunité de rationaliser les investissements en favorisant les synergies intercommunales, entre autres ;



### 1. Introduction et mise en contexte (3)

- A une organisation «tripolaire» (horizon «court-terme»)



## 1. Introduction et mise en contexte (4)

- Caractéristiques de l'organisation «tripolaire» (horizon «court-terme»)
  - décisions communales, associatives et étatiques vont dans le sens d'une organisation tripolaire du périmètre considéré ;
  - Romanel et l'enclave lausannoise de Vernand constitueront un nouveau pôle (éventuellement avec Jouxens-Mézery) ;
  - **organisation générant moins de déplacements et favorisant la mobilité douce** ;
  - Problématique du «retour» des grands élèves vers le pôle Romanel – Vernand ;
  - **Pour la commune de Romanel, la vétusté des équipements scolaires de Prazqueron et des Esserpys font qu'une planification scolaire est nécessaire indépendamment du développement urbain de la commune;**



SDNL.CH  
SCHEFFA DIRECTEUR DU NORD LAUSANNOIS



## 2. Historique des réflexions et postulats utilisés pour le traitement de la thématique «Accueil et formation»

- « Du général au particulier »
  - réflexion à l'échelle du «Nord-ouest lausannois» (2010 - 2015) ;
  - réflexion à l'échelle du «PDLi» (2013 - 2015) ;
  - réflexion à l'échelle de la commune de Romanel-sur-Lausanne (2015 - ...) ;
- « Gouverner, c'est prévoir », comment prévoir ?
  - un outil quantitatif validé par «Statistique Vaud», prenant en compte de nombreux paramètres (natalité communale, catégories de logement prévues, horizons de réalisation des projets urbains prioritaires, etc.);
  - Un outil qualitatif: le «PDLi» permet une approche urbanistique (créer des écoles ne veut pas forcément dire créer un tissu urbain) ;
  - Nécessité de **décisions réversibles** dans le temps ;



SDNL.CH  
SCHEFFA DIRECTEUR DU NORD LAUSANNOIS



### 3. Accueil et formation à l'échelle du «PDLi»



SDNL.CH  
LE DÉPARTEMENT DE LAUSANNE



### 4. Proposition d'organisation à l'échelle de la commune de Romanel (1)

#### « Primaire **SANS développement** »

##### 1° « Effectifs existants »

- **12 classes primaires** (années 1-6) réparties entre les sites de Prazqueron (+ Rosset) et des Esserpys ;

##### 2° « Retours d'élèves »

- **3 classes primaires** (années 7-8) ;

##### « Total »

- **environ 15 classes primaires ;**



SDNL.CH  
LE DÉPARTEMENT DE LAUSANNE



4. Proposition d'organisation à l'échelle de la commune de Romanel (2)

« Primaire **AVEC développement** »

1° « Effectifs existants »

- **12 classes primaires** (années 1-6) réparties entre les sites de Prazqueron (+ Rosset) et des Esserpys ;

2° « Retours d'élèves »

- **3 classes primaires** (années 7-8) ;

3° « Développements » \*

- **environ 15 classes primaires** (11 classes 1-6 et 4 classes 7-8) ;
- \* Développements considérés: PPA le Village, PPA Pré-Jaquet, PPA le Raffort, PPA le Brit ;

« Total »

- **30 classes primaires** (années 1-8) ;



SDNL.CH  
LE NEUF DÉPARTEMENT DU NORD LAUSANNOIS



4. Proposition d'organisation à l'échelle de la commune de Romanel (3)

« Secondaire **AVEC développement** »

1° « Retours d'élèves »

- **5 classes secondaires** (années 9-11) ; (dépend du développement des projets urbains situés à Lausanne et Romanel)

2° « Développements » \*

- **environ 7 classes secondaires** (années 9-11) ;
- \* Développements considérés: PPA le Village, PPA Pré-Jaquet, PPA le Raffort, PPA le Brit ;

4° « Total »

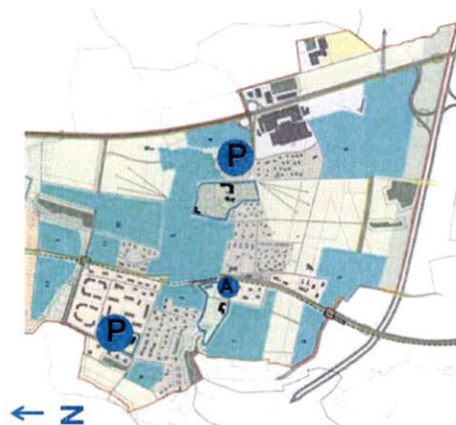
- **12 classes secondaires** (années 9-11) ;



SDNL.CH  
LE NEUF DÉPARTEMENT DU NORD LAUSANNOIS



#### 4. Proposition d'organisation à l'échelle de la commune de Romanel (4)



- Seuil atteint pour un **établissement primaire à Romanel (1-8)**, dont les bâtiments seront répartis sur deux sites: Prazqueron (opportunité de synergies avec la Fondation Renée Delafontaine) et les Esserpys. Le Brit supérieur est destiné au préscolaire et parascolaire) ;
- Position de la Municipalité: privilégier l'option de Vernand-Camarès Ouest pour l'établissement secondaire (1000m depuis le centre de Romanel, en LEB ou à pied/vélo);

P= Primaire;  
A = Accueil ;



SDNL.CH  
LE PREMIER DIRECTEUR DU NORD LAUSANNOIS



Agglomération  
Lausanne-Morges

#### 5. Enjeux et délais conditionnant la réflexion, suite des opérations (1)

- le PDLi: contraintes techniques (retour de l'examen préalable en **automne 2015**) et politiques (approbation par les législatifs communaux) ;
- le PALM de 3<sup>ème</sup> génération révisé dont le volet « urbanisation » est en train d'être mis en conformité avec la nouvelle LAT, provoquera une priorisation des projets qui devrait être terminée **fin 2015** ;
- la problématique de compensation des **SDA** qui conditionne certains projets considérés dans le « court-terme » ;
- L'entrée en matière de la ville de **Lausanne** pour créer du **secondaire** intercommunal à Vernand-Camarès Ouest ;
- Ces éléments suggèrent une évolution des propositions relatives à « Accueil et formation » **durant le premier trimestre 2016** ;



SDNL.CH  
LE PREMIER DIRECTEUR DU NORD LAUSANNOIS



Agglomération  
Lausanne-Morges

## 5. Enjeux et délais conditionnant la réflexion, suite des opérations (2)

- Pour la commune de Romanel, la suite des opérations consiste en l'adoption par le Conseil communal d'un crédit d'étude (en cours d'élaboration) portant sur les investissements à consentir pour:
  - Réfection des bâtiments existants ;
  - Retour des degrés 7-8 ;
  - Eventuellement, retour des degrés 9-11 ;
  - Planification scolaire liée aux développements ;



SDNL.CH  
SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DU NORD LAUSANNOIS



## 6. Questions, discussion



SDNL.CH  
SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DU NORD LAUSANNOIS

